

ARR2018\_ 0093

## ARRETÉ

**OBJET:** AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE INSTALLATION DE 10 POTEAUX BOIS ET 10 BUSES BETONS POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE PROVISoire D'UNE BASE VIE RUE MARCELIN BERTHELOT, POUR LA NEUTRALISATION DE 20 PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE LA RUE MARCELIN BERTHELOT POUR PERMETTRE L'INSTALLATION DE BATIMENTS MODULAIRES ET L'INSTALLATION D'UNE CLOTURE PROVISoire SUR LA GRANDE ALLEE DES BOIS A NOISIEL (77186) A COMPTEr DU 11 JUIN 2018 POUR UNE DUREE DE 24 MOIS

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code général Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, et de sécurité publique,

**VU** le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 29 mai 2018 de la société EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT sise 19 rue Mozart - CS 10033 CLICHY Cedex (92587),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux concernant l'installation de 10 poteaux bois et 10 buses béton, la neutralisation de places de stationnement rue Marcelin Berthelot et l'installation d'une clôture provisoire sur la grande allée des Bois à NOISIEL (77186),

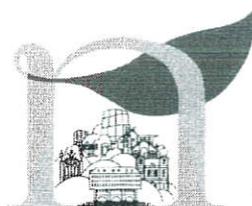
**CONSIDÉRANT** que la société EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT sise 19 rue Mozart - CS 10033 CLICHY Cedex (92587), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation peut être donnée sous réserve que soient respectés les droits des usagers de la voie publique,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La société EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT sise 19 rue Mozart - CS 10033 CLICHY Cedex (92587), est autorisée à installer 10 poteaux bois et 10 buses bétons pour l'alimentation électrique provisoire d'une base vie rue Marcelin Berthelot, la neutralisation de 20 places de stationnement sur le parking de la rue Marcelin Berthelot et l'installation d'une clôture sur la Grande allée Bois a NOISIEL (77186) à compter du 11 juin 2018 pour une durée de 24 mois,

1/3



Portant sur autorisation de l'occupation du domaine public pour l'installation de 10 poteaux bois et 10 buses bétons pour l'alimentation électrique provisoire d'une base vie rue Marcelin Berthelot, pour la neutralisation de 20 places de stationnement sur le parking de la rue Marcelin Berthelot pour permettre l'installation de bâtiments modulaires et l'installation d'une clôture provisoire sur la Grande Allée des Bois à NOISIEL (77186) à compter du 11 juin 2018 pour une durée de 24 mois

**ARTICLE 2** : L'installation des poteaux bois des buses béton et de la clôture est placée sous la responsabilité de l'entreprise pétitionnaire.

**ARTICLE 3** : La neutralisation du stationnement et l'installation des bâtiments modulaires et de clôture provisoire seront effectuées et placées sous la responsabilité de l'entreprise pétitionnaire.

**ARTICLE 4** : Le stationnement sera interdit sur 20 places de stationnement qui sera délimitée par des barrières.

Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière,  
Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux,

**ARTICLE 5** : La mise en place de la signalisation, et la protection de la base vie et de la clôture provisoire, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public,

**ARTICLE 6** : L'occupation du domaine public pourra être modifiée par l'autorité de police, en fonction des nécessités de la libre circulation publique.

**ARTICLE 7** : La présente autorisation est précaire et révoquable à tout moment.

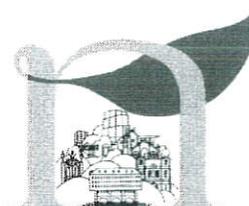
**ARTICLE 8** : Le nettoyage et la remise en état des lieux sont placés sous la responsabilité du demandeur,

**ARTICLE 9** : La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de cette installation,

**ARTICLE 10** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Commissaire de Police,
- La Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne,
- La société EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT,
- La Police Municipale,
- Le service Urbanisme,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR 2018-

0093

Portant sur autorisation de l'occupation du domaine public pour l'installation de 10 poteaux bois et 10 buses bétons pour l'alimentation électrique provisoire d'une base vie rue Marcelin Berthelot, pour la neutralisation de 20 places de stationnement sur le parking de la rue Marcelin Berthelot pour permettre l'installation de bâtiments modulaires et l'installation d'une clôture provisoire sur la Grande Allée des Bois à NOISIEL (77186) à compter du 11 juin 2018 pour une durée de 24 mois

**ARTICLE 11** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 12** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage.

Fait à Noisiel, le 07 JUIN 2018

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



<i>Transmis au représentant de l'Etat le</i>
<i>Affiché en Mairie le</i> 11 JUIN 2018
<i>Notifié le</i>
<i>Publié au RAA le</i> 11 JUIN 2018

